

Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) (Deux-Sèvres)



Service des Eaux du Vivier

MARCHE N°20MADMG03: RESTRUCTURATION DU SITE DE MAROT – PHASE G AMENAGEMENTS EXTERIEURS - LOT 2: GROS ŒUVRE ET ECLAIRAGE PARKINGS

AVENANT N°1

ENTR	E:								
	la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant el vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 12/04/2021;								ssant en
								d'ι	ine part,
ET:									
	Le titulai	re du ma	rché, BOUYGUE	S Energies	et Services, 5	rue Je	an-Franço	ois Cail	- 79000
	NIORT,	SIRET	775 664 873	02331,	représenté	par	(qualité,	nom,	fonction)
								d'au	tre part,

Vu:

- le marché n° 20MADMG03 relatif aux travaux de restructuration du site de Marot phase G aménagements extérieurs lot 2 : Gros œuvre et éclairage parkings signé entre le Service des Eaux du Vivier et BOUYGUES Energies et Services et notifié le 30/11/2020 ;
- l'arrêté préfectoral du 10/12/2019 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération suite au transfert de compétence eau potable conformément à la loi Notre de du 7/08/2015

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'acter des modifications des prestations initiales et des prix nouveaux.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les modifications à la demande du maître d'ouvrage de la réhabilitation globale des têtes d'éclairage au droit du parking du site Marot afin de rétablir un niveau d'éclairement satisfaisant et de mettre aux normes les équipements de la zone PMR.

Les prestations sont modifiées comme suit :

Désignation	Quantités	Prix unitaires en € HT
Appareil n°1a : Mât extérieur avec tête d'éclairage LED 4700lm, compris massif béton	-3 U	1 200,00 €
Appareil n°1b : Tête d'éclairage LED 4700lm	7 U	625,00€
Fourniture et pose d'un coffret classe 2	3 U	99,00€
Réfection d'une boite de dérivation dans chambre de tirage	3 U	145,00 €
Réalisation d'un massif de candélabre et pose d'un candélabre	1 U	650,00 €

ARTICLE 3 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

		montant initial	montant de	montant après
			l'avenant	avenant
Montant total HT		18 893.90	2 157.00	21 050.90
TVA 2	0,00%	3 778.78	431.40	4 210.18
Montant total TTC		22 672.68	2 588.40	25 261.08

ARTICLE 4 – ANNEXES

Le présent avenant comporte une annexe, à savoir la DPGF modifiée.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A	, le,	A Niort, le,
Le titulaire		Le représentant légal de la CAN